



# Questions d'Éduc Supplément au N°4

## Le Rapport sur la Refondation de l'École : de bonnes bases à confirmer et consolider



Après une mobilisation de plus de 500 acteurs de l'Éducation en 4 ateliers découpés en 21 thèmes, plus de 45 jours d'échanges et des dizaines de contributions écrites, le rapport sur la Refondation de l'École vient d'être rendu le vendredi 5 après-midi par ses quatre auteurs. S'il rend bien compte des débats et fixe des objectifs ambitieux pour rendre notre École plus juste : l'adapter au XXI<sup>e</sup> siècle et permettre la réussite de tous ; il demeure moins précis quant aux mesures concrètes qu'il est urgent de prendre.

Le rapport confirme l'indispensable continuité de la scolarité obligatoire dans un socle commun renoué, la sortie nécessaire de l'illusion du « tout disciplinaire ». Le développement des compétences conçues comme des savoirs et des savoir-faire en action, l'appel à de nouvelles pratiques pédagogiques et à une évaluation repensée vont également dans le bon sens. La logique d'ouverture se concrétise dans la mise en œuvre de projet éducatif de territoires inscrits dans la loi et un aménagement des temps qui s'appuie sur le partenariat de l'ensemble des acteurs de l'éducation.

L'importance de la formation initiale et continue comme levier de transformation est réaffirmée et doit concerner l'ensemble des professionnels.

À l'image même de la concertation, le lycée reste le parent pauvre des propositions, même si est rappelée la nécessité de construire des parcours articulant, de bac-3 à bac+3, l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur.

De nombreuses questions restent à préciser comme les conditions de l'évolution des rythmes ou la signification pour les personnels de l'unification d'un service public d'orientation. Mais des pistes sont ainsi ouvertes. Beaucoup vont dans le sens de nos propositions. Elles devraient permettre au gouvernement d'aller jusqu'au bout de l'ambition affichée : refonder l'École.

### SOMMAIRE

<b>PARTIE I : Pourquoi refonder l'École ?</b> Un long constat partagé de la situation actuelle.	p.2
<b>PARTIE II : Refonder l'École pour refonder la République.</b> Une ambition politique et pédagogique.	p.3
<b>PARTIE III : Vers l'École du futur.</b> Des propositions de transformation prometteuses.	p.4 à 8



Plus forts ensemble !



## PREMIÈRE PARTIE : Pourquoi refonder l'École ?

### Un long constat partagé de la situation actuelle

Ce fut certainement l'aspect suscitant l'accord le plus large au cours de la concertation, aussi le rapport revient longuement (20 pages sur 46) sur l'état des lieux de notre système éducatif actuel, pour en pointer à la fois les richesses, mais surtout les manques.

**« Ce constat commun, c'est tout d'abord celui d'une École française qui, en quarante ans, a profondément changé de visage »** avec les différentes réformes dont celles du baccalauréat et la création du collège unique, le rôle des collectivités territoriales introduit par la décentralisation, son ouverture sur le monde extérieur et les partenariats.

**« Ce constat commun, c'est aussi que l'École française dispose de formidables atouts ».** Ainsi le rapport rappelle que la France a réussi, depuis 40 ans, à rénover son école, accueillant et diplômant la grande majorité de ses jeunes.

**« Ce constat commun, c'est cependant qu'un certain nombre de signaux doivent aujourd'hui nous alerter »** avec :

- des résultats qui baissent en ce qui concerne le nombre de diplômés,
- des inégalités qui se creusent dans l'École et mettent en danger le projet républicain,
- une concurrence scolaire exacerbée en particulier dans le domaine de la formation professionnelle,
- une confiance qui s'effrite, un mal-être qui s'installe et touche les élèves, les familles, les personnels,
- une action publique incohérente dans une multitude de réformes ponctuelles, imposées et mal pensées,
- une École qui peine à entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle et à s'adapter à la nouvelle culture des enfants et des jeunes qui lui sont confiés et à une nouvelle société dans laquelle elle doit trouver et prendre sa place.

#### L'avis de la Fédération UNSA Éducation !

Le constat ainsi posé est réaliste. Certes, il n'est guère positif et fait peu plaisir à entendre. Pour autant, il ne faut pas confondre l'engagement personnel profond des personnels avec les effets d'un modèle de système à bout de souffle. La Refondation impose une nécessité absolue de changement. Celui-ci doit intégrer un double impératif de pérennité et d'accompagnement.

Au-delà de leur caractère parfois imposé et brutal, bien des réformes n'ont pas eu les effets escomptés parce qu'elles n'étaient ni comprises -ou portées par les acteurs éducatifs-, ni inscrites dans la durée : une réforme en chassant une autre, l'inertie du système aboutit à ce que rien ne change.

L'UNSA Éducation et ses syndicats se sont engagés fortement dans le processus de la Refondation, parce que nous sommes convaincus que notre système d'éducation doit être transformé en profondeur. Si des moyens supplémentaires sont utiles, ils n'auront que peu d'impact s'ils ne viennent accompagner le « changement de logiciel » de notre École. Le constat ici posé est aussi le nôtre, et nos propositions portent la volonté du changement pour une École plus juste et plus efficace, pour que tous les acteurs retrouvent « le plaisir d'École ».



## DEUXIEME PARTIE : Refonder l'École pour refonder la République. Une ambition politique et pédagogique

« *Il s'agit, encore et toujours, de fonder un pacte entre l'École et la Nation* ». La seconde partie du rapport, au-delà des constats de la première, pose les objectifs politiques qui doivent être ceux de la Refondation et qui lient l'École à la République. Cela passe par la réaffirmation des valeurs de l'École républicaine, l'adaptation de ses missions, l'enrichissement de la palette de ses acteurs et partenaires et l'évolution de ses instruments et la modernisation de ses pratiques professionnelles. Cela impose aussi de faire une large place aux initiatives et énergies individuelles et locales avec la nécessité de créer du « commun ».

Relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle demande ainsi de dépasser l'opposition stérile entre instruction et éducation et de faire fonctionner notre système éducatif sur ses deux pieds : il doit valoriser savoirs et connaissances comme savoir-faire et compétences, et transmettre une culture large, humaniste, scientifique et artistique. Ces apports doivent être ouverts à la fois sur les évolutions et sur la dimension internationale. Ils doivent permettre à tous de construire son avenir.

Mais l'École est aussi et essentiellement un lieu de formation civique et éthique. « *L'École laïque a reçu, des mains de ses fondateurs, la mission de consolider la République, en transmettant ses valeurs et en formant des citoyens* ». Elle doit donc apprendre à vivre ensemble car « *être citoyen, c'est vivre ensemble* ». Pour cela, les rapporteurs réclament une École juste, une École bienveillante.

La Refondation nécessite donc une véritable politique publique pour l'École avec des partenaires diversifiés, une rénovation de l'action publique en éducation s'appuyant sur des outils moins prescriptifs et plus efficaces. Mais surtout, elle impose d'être réalisée par la pédagogie : « *ainsi, la refondation sera pédagogique ou ne sera pas* », affirme le rapport.

### L'avis de la Fédération UNSA Éducation !

L'UNSA Éducation ne peut que se réjouir de cette ambition politique affirmée qui replace l'Éducation dans sa mission, au cœur de la construction républicaine et citoyenne.

Cette ambition engage.

Elle nécessite une volonté et des moyens à sa hauteur et donc une politique publique d'Éducation volontariste. La loi devra être l'étape première de cette reconstruction du contrat que la Nation contracte avec son École, qui doit être l'École de la réussite de tous.

Elle exige aussi de grandes évolutions de la part de l'ensemble des acteurs éducatifs. Cela ne se fera pas sans les associer et les accompagner.

La formation initiale et continue doit être le premier levier mis en œuvre pour les impliquer comme auteurs du changement. Reconstruire une formation professionnelle, faire des enseignants des pédagogues et des passeurs, élaborer une culture partagée entre tous les professionnels de l'Éducation sont les conditions indispensables pour que l'École redevienne un lieu juste et accueillant, un lieu de projets et de réussite, un lieu d'apprentissage et de découverte, un lieu de construction et d'émancipation : l'École que nous voulons bâtir dans une société éducative.



## TROISIEME PARTIE : Vers l'École du futur.

### Des propositions de transformation prometteuses

#### La réussite pour tous

##### La priorité à l'école primaire

- Affecter en priorité les moyens supplémentaires en personnels qui vont être créés, dans les écoles maternelles et primaires, en ciblant d'abord les territoires en difficulté.

##### Redonner du sens à l'école maternelle

- Conforter l'identité de l'école maternelle en redéfinissant son rôle et ses missions, en réunissant en un seul cycle petite, moyenne et grande sections et en assurant une formation spécifique à tous les personnels qui interviennent.
- Développer la scolarisation à partir de deux ans, dans des conditions adaptées aux enfants et à leurs besoins psychologiques et physiologiques, en commençant dès la rentrée 2013, dans les territoires en difficulté.

##### École élémentaire : une pédagogie renouvelée au service des apprentissages fondamentaux

- Affecter plus de maîtres que de classes pour permettre aux équipes pédagogiques de travailler autrement et mieux. Cette mesure doit concerner en priorité les territoires en difficulté, bénéficier d'abord aux premiers niveaux d'enseignement – CP-CE1 – et être généralisée progressivement.
- Intégrer l'aide personnalisée dans le temps scolaire et organiser l'accompagnement du travail personnel à l'école même, dans le cadre d'une réforme des rythmes et donc, supprimer les devoirs à la maison.
- L'enseignement d'une langue étrangère doit être abordé, dès le cours préparatoire, avec pour objectif privilégié la maîtrise orale de la langue.

##### Un collège repositionné

- Pour passer de manière progressive du maître unique aux professeurs spécialisés, organiser un enseignement regroupé en champs disciplinaires à la fin de l'école primaire et au début de la scolarité au collège.
- Faciliter les collaborations pédagogiques et les projets communs, services partagés..., notamment par l'expérimentation de l'association d'un collège et des écoles de son secteur.
- Dans le cadre de classes hétérogènes : multiplier et diversifier les supports, les approches et les méthodes pédagogiques, en vue de l'acquisition, par tous, du socle commun.
- Moduler les emplois du temps en fonction du projet pédagogique. Ne plus avoir pour seul modèle d'organisa-

tion la séquence unique d'une heure, envisager des emplois du temps plus souples et évolutifs.

- Donner à tous les élèves de collège une culture économique, sociale et professionnelle qui leur permettent de découvrir le champ des possibles et de construire leur avenir professionnel, en l'inscrivant obligatoirement dans l'emploi du temps.

##### Un nouveau socle commun

- Réaffirmer la nécessité d'un programme obligatoire de culture et de compétences communes qui constitue l'engagement de la Nation à l'égard de tous ses citoyens et organiser les programmes d'enseignement pour atteindre les objectifs de celui-ci.
- Pratiquer, plutôt qu'une notation-sanction, une évaluation positive simple et lisible, valorisant les progrès, compréhensible par les familles. Diversifier les modalités de l'évaluation (évaluation de groupes, de projets, auto-évaluation).
- Remplacer progressivement le redoublement par d'autres modes de remédiation assurant une progression plus homogène des classes.

##### Le lycée de la réussite

###### Un enseignement professionnel valorisé

- Favoriser l'individualisation des parcours : Reconnaître à l'élève un droit à la réorientation, en réorganisant des passerelles et en mettant en place un véritable accompagnement individualisé, organiser la modularité des enseignements conduisant au baccalauréat professionnel.

- Reconnaître la complémentarité entre les formations en apprentissage et les formations professionnelles sous statut scolaire. Développer, au sein des lycées professionnels, les formations en apprentissage.

- Mettre en place, dans le cadre du récent accord entre l'État et l'Association des Régions de France, une carte des formations professionnelles pilotée par la Région, adaptée aux enjeux du développement économique et de l'emploi considérés tant du point de vue national, que régional.

###### Le développement du lycée d'enseignement général et technologique

- Aller vers un allègement et une globalisation partielle et encadrée des horaires d'enseignement du lycée pour améliorer la qualité des apprentissages.

- Resserrer les liens entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur dans la perspective d'un



## Le Rapport sur la Refondation de l'École

continuum bac-3/bac+3, pour permettre à tous les bacheliers, généraux et technologiques, de réussir dans l'enseignement supérieur, par des projets interdisciplinaires qui initient les élèves au travail collectif et à l'autonomie (relance des TPE...), par l'orientation : généraliser l'accompagnement au lycée des élèves de Terminale dans la mise en œuvre du dispositif « admission post-bac » (APB).

### Un système éducatif mobilisé contre le décrochage

- Mettre en place systématiquement un référent dans les collèges et les lycées professionnels à fort taux de décrochage.
- Responsabiliser l'ensemble de l'équipe éducative dans la lutte contre l'absentéisme.
- Faire passer de 16 à 18 ans, l'obligation de ne laisser aucun jeune sans solution.
- Garantir un droit d'accès à la qualification et un « droit au retour » effectif pour tous ceux qui ont interrompu leurs études sans diplôme.

### Une École qui aide chaque élève à trouver sa voie : un service public de l'orientation

- Dans le cadre du socle commun, mettre en place, dès le collège une démarche éducative de construction et d'appro-

priation de l'orientation, assurée par les personnels de l'Éducation nationale sous l'autorité du chef d'établissement.

- Associer davantage les parents aux choix d'orientation par un dialogue systématique et une médiation en cas de désaccord. Il convient à ce titre d'expérimenter la possibilité de laisser aux parents le « dernier mot ».
- Instituer un service public régional de l'orientation.

### Une éducation culturelle, artistique et scientifique pour tous

- Prendre pleinement en compte la dimension culturelle dans chaque programme d'enseignement et dans le socle commun.
- Rendre possible des regroupements d'horaires pour offrir des plages plus longues d'éducation culturelle et de mise en œuvre de projets.
- Affirmer le caractère complémentaire de l'éducation culturelle, assurée par les enseignants dans le cadre des programmes avec le travail des partenaires intervenant dans et autour de l'École. Mettre en place une « charte nationale » de l'intervention en milieu scolaire.

## Les élèves au cœur de la refondation

### Rénover l'espace éducatif

- Prévoir un cahier des charges évolutif État - collectivités pour adapter les locaux et équipements aux besoins d'une École ancrée dans la société du XXI<sup>e</sup> siècle et garantir une plus grande égalité entre les territoires.
- Mieux penser les espaces pédagogiques et éducatifs.
- Prévoir des lieux dédiés à l'accueil des parents et créer les conditions matérielles adéquates, permettant aux enseignants de passer davantage de temps dans les établissements.
- Ouvrir l'École sur l'extérieur. Au cœur de la cité, elle doit être un service public au service du public. Les moyens mis en place par les collectivités doivent pouvoir bénéficier au plus grand nombre.
- Développer les internats, notamment en collège et en lycée professionnel, et en faire, partout, de véritables lieux de réussite sur la base de projets éducatifs.

### Des rythmes éducatifs adaptés et respectueux des besoins des enfants

La journée, la semaine, l'année

- En primaire, le nombre d'heures de cours ne doit pas ex-

céder 5h par jour avec une pause méridienne minimale d'1h30. Au collège, le nombre d'heures de cours par jour doit être limité à 5h en 6<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup>, puis à 6h en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>. En primaire et durant les deux premières années du collège, tous les enfants doivent être accueillis au moins jusqu'à 16h30, voire 17h. Au-delà des horaires d'enseignement, la journée doit comprendre, d'une part une aide au travail personnel et, d'autre part, des activités culturelles, artistiques et sportives.

- Augmenter à l'école primaire le nombre de jours de classe, par la mise en place d'une semaine de quatre jours et demi. La demi-journée supplémentaire serait le mercredi, avec possibilité de dérogations au niveau des communes.
- Peut être également envisagé d'allonger d'une à deux semaines la durée de l'année scolaire. Il conviendrait également, pour respecter l'alternance sept semaines de cours / deux semaines de vacances, d'envisager soit la suppression du zonage de certaines petites vacances, soit le zonage de toutes les vacances.
- Au collège et au lycée, reconquérir le mois de juin, en réformant les procédures d'orientation et de passage des examens de manière à pouvoir retarder les conseils de





classe à la fin du mois de juin.

- Inscrire dans la loi les Projets éducatifs locaux (PEL), impliquer les ministères concernés dans leur mise en oeuvre. Définir un cahier des charges national.
- Accompagner financièrement les collectivités dans la mise en oeuvre de la réforme par la mise en place d'un fonds de compensation destiné à assurer l'égalité territoriale, dans le cadre d'une approche interministérielle.

### Une École inclusive pour la réussite des élèves en situation de handicap

- Respecter les engagements pris devant la Nation par la mise en place des conditions d'accueil, tout particulièrement l'accessibilité des locaux, l'adaptation des matériels pédagogiques, l'utilisation d'outils numériques et l'équipement des infirmeries. Mieux aménager les épreuves d'examen pour les adapter à la diversité des situations.
- Améliorer le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chaque élève en définissant clairement, et avec les parents, les conditions de scolarisation.
- Doter les personnels Auxiliaires de Vie Scolaire et Emplois Vie Scolaire d'une formation préalable à leur prise de fonction, d'un statut et d'un cadre professionnel.
- Rendre obligatoire, dans la formation initiale et continue de tous les personnels de l'Éducation nationale, un module sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.

### La santé des élèves

- Renforcer la mission de dépistage et de suivi de la santé et ainsi que la collaboration des services de l'Éducation nationale avec ceux existant sur le territoire (PMI...).
- Assurer de bonnes conditions d'hygiène notamment dans les locaux sanitaires. Veiller aux conditions d'accueil dans les locaux de restauration. Mettre à profit les nouvelles technologies et les pratiques pédagogiques pour diminuer sensiblement le poids des cartables.
- Garantir aux familles en grande précarité l'accès à la restauration scolaire par l'apport d'une aide financière.
- Promouvoir l'éducation à la santé en l'intégrant aux programmes scolaires et en redynamisant, dans les établisse-

ments du second degré, les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

- Appliquer les textes qui prévoient l'obligation d'une éducation à la sexualité.

### La vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté : pour un climat apaisé

- Faire systématiquement du projet de vie scolaire une dimension constitutive du projet d'école ou d'établissement, pour que les règles de vie interne des établissements soient pleinement appropriées et partagées par tous.
- Rédiger le règlement intérieur qui définit les droits et obligations de tous les acteurs de la communauté éducative (élèves, personnels, parents) à partir d'une charte nationale rappelant les grands principes républicains et les règles déontologiques partagées.
- Intégrer systématiquement au règlement intérieur le rappel et l'explication du principe de laïcité et des règles en découlant, ainsi que le refus des discriminations, la lutte contre les stéréotypes liés au genre et l'égalité filles-garçons.
- Assurer la sécurité et la prévention de la violence par le renforcement et la stabilisation de la présence d'adultes en nombre suffisant et formés dans les établissements.
- Réaffirmer la vocation pédagogique et éducative des sanctions, en supprimant notamment la procédure d'automatisme et en privilégiant, autant que possible, des mesures de réparation et de responsabilisation. S'assurer que l'exclusion n'intervienne qu'en dernier recours et qu'elle soit accompagnée d'une prise en charge dans l'établissement ou dans une structure extérieure.
- Renforcer le rôle des instances représentatives en faisant mieux vivre les conseils de la vie lycéenne et en expérimentant, au collège, la mise en place de conseils de la vie collégienne. Faire de l'heure de vie de classe, au collège comme au lycée, un véritable conseil de vie de classe.
- Développer des projets citoyens permettant l'acquisition de compétences civiques.

## Des personnels formés et reconnus

### Un métier qui s'apprend

- Former l'ensemble des personnels au sein de la même structure (l'ESPE), avec une part de curriculum commun : principes de l'École républicaine et laïcité, éthique professionnelle, mécanismes et difficultés d'apprentissage,

connaissance de l'École et du système éducatif, des territoires et des partenaires, rôles des collectivités, relations éducation/emploi, lutte contre les stéréotypes liés aux genres... Pour les professeurs, intégrer à la formation un enseignement de sciences humaines et sociales.



## Le Rapport sur la Refondation de l'École

- Reconnaître la diversité des métiers, donc des exigences et des cursus au sein des formations. Prendre en compte les exigences spécifiques de la formation des professeurs de l'enseignement professionnel.
- Faire toute leur place à des praticiens en activité (professeurs du primaire et du secondaire mais aussi inspecteurs, chef d'établissements, associations...) aux côtés des universitaires dans les équipes de formateurs des ESPE.
- Assurer la simultanéité de la formation académique et professionnelle, dès la Licence. Mettre le principe de l'alternance au cœur de la formation des personnels.
- Renforcer les liens entre formation et recherche.
- S'attacher à ce que le concours de recrutement, où qu'il se situe, permette d'identifier, au-delà de la mesure des compétences disciplinaires, la motivation, les qualités nécessaires au métier ainsi que les premiers éléments d'une professionnalisation.
- Rendre effective l'obligation de formation continue pour tous les enseignants, ce qui implique une obligation pour l'État de la mettre en œuvre.

### Un métier qui s'exerce

- Reconnaître la dimension collective du métier par des temps institutionnels dédiés et une formation adéquate.
- Rompre avec la rigidité des emplois du temps hebdomadaires en se donnant la possibilité de globaliser un certain nombre d'heures, dans une fourchette précise et négociée, pour faire évoluer les pédagogies, permettre le travail inter et pluridisciplinaire.
- Mettre en œuvre une véritable politique de ressources humaines.
- Développer la notion de parcours professionnel et concevoir des « carrières » diversifiées.

### Un métier qui s'évalue

- Retrouver un équilibre et une clarification des rôles entre les deux évaluateurs (chef d'établissement et inspecteur), tout en réaffirmant la double fonction de l'évaluation : le contrôle et le conseil.
- Faire de l'évaluation un processus qui s'inscrit dans la durée, qui prend en compte le parcours professionnel, le travail en équipe, ainsi qu'une part d'autoévaluation et qui valorise l'investissement personnel.

## Un système éducatif efficace et juste

### Un partenariat parents-école redynamisé

- Améliorer l'accueil, en instituant, à l'entrée en primaire, collège et lycée, une prérentrée des parents et accorder une attention particulière à ceux qui sont les plus éloignés de l'institution scolaire.
- Organiser une campagne nationale annuelle de vote aux élections de parents dans les conseils d'école et d'administration et créer les conditions d'une réelle participation des parents aux décisions et projets dans les différentes instances de représentation.
- Créer un statut des parents délégués.
- Introduire, dans la formation des enseignants, un module théorique et pratique « Travailler avec les parents ».

### Le numérique, une priorité pour la réussite

#### Apprendre le numérique

- Inscrire, dans la loi, l'éducation aux médias et à l'information et réaffirmer la dimension numérique dans le socle commun.
- Mettre en place un plan « numérique au primaire » renforçant les équipements, les usages, l'innovation et la formation des enseignants pour la réussite de tous les élèves.

#### Former au numérique

- Former les personnels d'enseignement et d'éducation et l'ensemble des personnels d'encadrement (chefs d'établissements, inspecteurs) aux usages pédagogiques du numérique et intégrer cette dimension aux concours de recrutement.

- Encourager l'autonomie et la créativité des enseignants dans la production des ressources et mettre à disposition de l'ensemble des acteurs des ressources pédagogiques ainsi que des plateformes collaboratives de travail. Mettre en place des structures d'essaimage de l'innovation pour assurer la diffusion des innovations et établir des liens avec des équipes de recherche.

- Mettre en place une politique publique de recherche, dans le cadre des applications pédagogiques du numérique, en associant éditeurs, chercheurs et pédagogues.

#### Démocratiser le numérique

- Pour combattre les risques de fracture numérique : élaborer une carte d'aménagement territorial numérique. Le partage des compétences et des charges entre l'État et les collectivités doit être organisé précisément dans la loi.

### Justice entre les territoires : une nouvelle approche de l'éducation prioritaire

- Attribuer les moyens aux écoles et aux établissements en fonction des caractéristiques sociales du public accueilli, dans le cadre de leur contrat d'objectifs et de leur projet.



## Le Rapport sur la Refondation de l'École

- Favoriser la mixité sociale et scolaire dans les établissements en rétablissant une sectorisation du recrutement des élèves, fondée sur le territoire, mais aussi des critères territoriaux, sociaux et scolaires.
- Affecter dans les territoires en difficulté des enseignants expérimentés et, si possible, volontaires.

### Une gouvernance renouvelée

#### Au niveau des écoles et des établissements

- Dans chaque établissement, une partie de la dotation doit pouvoir servir aux initiatives des équipes éducatives.
- Élargir l'actuel contrat d'objectifs, passé jusque-là entre le recteur et les établissements du second degré, pour aller vers un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens tripartite inséré dans un projet éducatif territorial.
- Définir enfin un véritable statut des directeurs d'école.

#### La relation avec les collectivités territoriales

- Réformer le Conseil territorial de l'Éducation nationale pour en faire le lieu institutionnel d'échange entre le ministère de l'Éducation nationale et les collectivités, chargé de définir les orientations nationales relatives à leurs compétences partagées.
- Redéfinir les missions et les méthodes de travail des instances locales de concertation (CDEN et CAEN) pour

qu'elles deviennent de véritables espaces de dialogue associant notamment l'Éducation nationale, les collectivités territoriales et les parents d'élèves dans le cadre de compétences conjuguées.

#### Le pilotage pédagogique national

- Créer par la loi une instance auprès du ministre chargée de proposer et de coordonner le socle et les programmes. Cette instance aura aussi pour mission de labelliser les manuels scolaires. Elle associera des scientifiques, des experts de l'Éducation nationale et des enseignants.
- Renforcer les missions des corps territoriaux d'inspection en matière d'animation pédagogique. Pour qu'ils puissent remplir leurs missions au plus près des enseignants et des établissements, leur nombre devrait être augmenté.

#### Une évaluation de l'École recréée

- Créer une instance indépendante qui contribuera à rendre lisible et transparent l'ensemble du processus d'évaluation.
- Disposer d'évaluations régulières et suivies des acquis des élèves au niveau national, sur la base de la constitution d'échantillons.
- Mettre à disposition des enseignants une banque d'exercices d'évaluation en ligne pour les aider dans le suivi des progrès de leurs élèves.

### L'avis de la Fédération UNSA Éducation !

Toutes les propositions du rapport ne sont pas de même nature. Certaines portent quelques ambiguïtés comme celle de « Faire passer de 16 à 18 ans l'obligation de ne laisser aucun jeune sans solution ». Cette proposition n'est guère discutable dans son principe, mais l'absence de précisions nuit à la clarté du propos. D'autres interrogent sur leurs conséquences comme la modification des rythmes ou le service public régional d'orientation. Quelques-unes relèvent d'avantage de l'idéal sans mesure concrète, comme les relations avec les parents les plus éloignés de l'École, la reconquête du mois de juin ou la dimension culturelle de tous les enseignements. Enfin, nous regrettons certains manques comme le rôle et la place de l'enseignement spécialisé, des réseaux d'aide, ainsi que la création d'un corps unique de psychologues scolaires et universitaires. Il manque, de plus, des pistes de transformation du lycée –au-delà de la réforme actuelle– pour envisager la construction de parcours modulaires et la sortie de l'enfermement actuel en filières étanches.

Pour autant, l'essentiel des propositions faites par les rapporteurs vont dans le sens souhaité d'une transformation du système éducatif actuel. L'UNSA Éducation salue ce travail à la fois fidèle aux échanges de la concertation et fixant un cadre ambitieux pour refonder l'École.

Les prochaines phases de négociation, de débat sur la loi d'orientation, d'implication de l'ensemble des acteurs de terrain devront permettre d'aller au-delà, en donnant les dimensions opérationnelles à l'ensemble de ces pistes prometteuses.